

Bilan intermédiaire du programme LEADER

Pays Haute-Corrèze Ventadour

Septembre 2019

Le programme LEADER, qu'est-ce que c'est ?

Le programme LEADER (Liaison entre les Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme européen dont la stratégie a été définie par les acteurs locaux et qui est géré localement par le Groupe d'Actions Locales de Haute-Corrèze Ventadour.

Concrètement LEADER a soutenu ...



7 projets favorisant le **développement économique** dont 4 projets permettant la sortie de vacance de locaux professionnels



7 projets d'**événements** culturels ou sportifs



4 créations d'**équipements** culturels ou sportifs



6 projets favorisant la **pratique des sports nature**



7 projets de **valorisation du patrimoine** naturel, paysager ou bâti

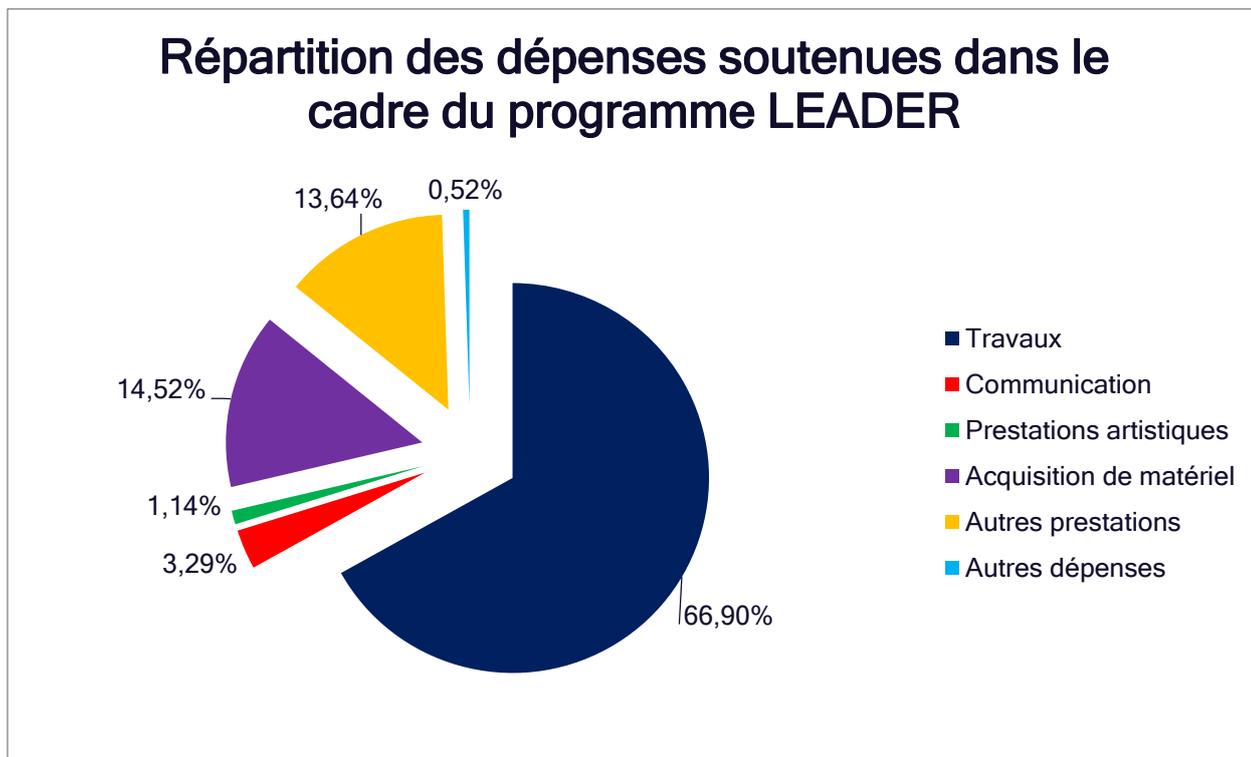


4 projets favorisant le **développement de l'offre touristique**

En quelques chiffres :

- Une enveloppe de 2 124 399 € allouée au territoire pour la période 2014-2020
- 814 633.61€ de subventions accordées pour un coût total des projets aidés de 1 750 000 €
- 37 projets accompagnés
- en moyenne 22 000€ de subvention LEADER accordée
- 249 024.39€ de subventions LEADER payées
- 26 projets de collectivités programmés
- 11 projets d'associations ou d'entreprises programmés
- 53 dossiers en attente de programmation dont 33 ont été sélectionnés par le CUC

... principalement des travaux :



Le programme LEADER a financé en majorité des dépenses d'investissements immobiliers (travaux de rénovation d'aménagement de bâtiments...).

Pour s'y retrouver, quelques définitions :

Groupe d'Actions Locales ou GAL : c'est l'instance qui est chargée d'animer, gérer et suivre le programme LEADER pour le territoire du Pays Haute-Corrèze Ventadour. Il regroupe des représentants des collectivités et de la société civile (représentants d'association, consulaires, entreprises...).

Comité unique de Concertation ou CUC : c'est l'assemblée qui reçoit les porteurs de projets, sélectionne les projets et attribue les subventions LEADER.

Dossiers déposés : projets ayant fait l'objet d'un dépôt de demande de subvention auprès de l'équipe LEADER du GAL et ayant reçu un accusé de réception.

Dossiers sélectionnés : projets ayant obtenu un avis d'opportunité favorable par le CUC et qui pourra être instruit dans le cadre du programme LEADER.

Dossiers programmés : projets ayant reçu un accord de subvention LEADER.

Des exemples de projets financés par le programme LEADER :

Travaux de rénovation d'un local commercial vacant

Commune de Bort-les-Orgues

La commune de Bort-les-Orgues était propriétaire d'un immeuble en centre-bourg vacant. Afin de redynamiser son centre-ville et de permettre l'installation d'une nouvelle entreprise, la commune a souhaité réaliser des travaux de rénovation.

Coût total du projet : 103 342.39 €

Montant de subvention LEADER accordée : 47 549.44€



Achat d'un parc de Stan Up Paddle

Marcillac Sports Nature

La station Sport Nature de Marcillac-la-Croisille a souhaité développer son offre et son activité. Pour cela, elle a acquis une dizaine de Stand up Paddles.

Coût total du projet : 10 752.48 €

Montant de subvention LEADER accordée : 6 601.96 €

Le Carré du Fournil

Commune de Saint-Hilaire Luc

La Commune de Saint-Hilaire Luc a souhaité réhabiliter une ancienne maison en ruine pour créer un lieu de rencontre et d'échanges culturels. L'espace ainsi créé permet d'accueillir des manifestations, expositions, conférences.

Coût total projet : 111 338.49 €

Montant de subvention LEADER accordée : 38 005.28 €





Implantation d'un hébergement léger pour randonneurs

La Dordogne de Villages en Barrages

L'association La Dordogne de villages en Barrages est chargée du développement et de la promotion de l'itinéraire du même nom. Elle a constaté un déficit de logement le long du parcours. Pour pallier ce manque, l'association a installé dans le camping de Sarroux Saint-Julien, un hébergement léger destiné aux randonneurs.

Coût total du projet : 11 799.14 €

Montant de subvention LEADER accordée : 5 408.92 €

La fin du programme LEADER en quelques dates

01/04/2022 :
Transmission des dossiers complets au Service Instructeur

30/06/2023 : Dépôts des demandes de paiement auprès du Service Instructeur = les dépenses doivent être payées et les autres subventions doivent être perçues

01/06/2022 :
Programmation des derniers dossiers par le Comité Unique de Concertation

31/12/2023 : Fin des paiements des subventions LEADER

Pour aller plus loin :

Murielle DROUILLAC, Chargée de mission LEADER
Pays Haute-Corrèze Ventadour
23 parc d'activités du Bois Saint-Michel
19 200 USSEL

05.32.09.19.51
leader@payshautecorrezeventadour.fr
www.payshautecorrezeventadour.fr